

AGENDA 21



20 janvier 2010

en faveur du

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Fédération Française de Course d'Orientation

15 passage des Mauxins – 75019 PARIS - contact@ffcorientation.fr – www.ffcorientation.fr



Edito

Le développement durable n'est pas un effet de mode. Il doit se décliner à tous les niveaux et dans toutes nos pratiques. Il implique de nouveaux mécanismes de décision ou aucun acteur qu'il soit politique ou simplement citoyen n'est en situation d'autorité mais qui doivent coopérer dans des processus de gouvernance et de négociation complexes et variés.

L'opposition entre environnement et développement est dépassée. L'environnement et les équilibres naturels sont à la base du développement social et humain, ils sont mis en péril par nos pratiques et activités humaines de chaque jour et à tous les niveaux. A ce jour personne ne peut dire qu'il n'est pas concerné, surtout nous consommateurs d'espaces nature.

La mise en place d'un Agenda Evolution durable - FFCO devrait permettre la mobilisation de toutes les composantes de notre fédération vers des évaluations et des objectifs stratégiques de développement durable.

Ces stratégies doivent s'appuyer sur la valorisation des atouts patrimoniaux et des ressources des territoires.

Education, sensibilisation de nos adhérents, du public et formation sont liées à pratiquement tous les domaines de l'Agenda Evolution durable - FFCO et encore plus étroitement à nous qui sommes en prise directe à ces données et informations.

L'éducation, y compris l'enseignement à travers nos formations, la sensibilisation du public et des acteurs de la vie fédérale, doivent être considérées comme des processus naturels dans notre fédération.

Diverses expériences ont démontré la plus-value d'une évaluation participative par rapport à une évaluation classique. L'évaluation participative associe aussi bien les élus, les techniciens (internes/externes) que tous les acteurs et citoyens du territoire. Ces trois catégories d'acteurs peuvent prendre part au dispositif d'évaluation, dès la décision de ses objectifs et modalités, et jusqu'aux évaluations périodiques. Une telle approche d'évaluation comporte trois intérêts.

Elle contribue à une meilleure qualité du jugement sur le programme examiné, elle facilite la mobilisation des acteurs et donc la mise en place de changements opérationnels concrets. De plus, la participation favorise l'implication des bénéficiaires et leur prise en charge des problèmes. La Fédération Française de Course d'Orientation, dans sa pratique quotidienne, dans la mise en place de ses équipements sportifs, dans l'épanouissement de ses pratiquants est un acteur majeur du développement durable.

Gérard Lecourt
Secrétaire général





Table des matières

Introduction

1 - Le développement durable, une nouvelle approche de notre politique sportive

- *Intégrer le concept de développement durable dans la politique fédérale*
- *Promouvoir les valeurs du développement durable.*
- *Engager nos associations à devenir un acteur à part entière du développement durable.*
- *Elaborer un système d'observation et d'évaluation des réalisations accomplies dans le sens du développement durable.*

2 - La solidarité sportive au service du développement durable

- *Combattre l'exclusion sociale par la pratique du sport.*
- *Renforcer le rôle de notre sport au service de la protection et de la promotion de la santé des personnes.*
- *Intensifier la lutte contre le dopage*
- *Favoriser la pratique sportive des personnes handicapées.*
- *Promouvoir l'accès des femmes à la pratique sportive et aux postes de responsabilités.*
- *Promouvoir la pratique des jeunes et améliorer leur implication dans la vie associative et nos instances dirigeantes.*
- *Prévenir et lutter contre toutes les formes de violence dans et autour du sport.*

3 - Une gestion et une organisation de notre sport respectueuses de l'environnement

- *Intégrer un chapitre "environnement" dans les programmes d'éducation et de formation de nos cadres et pratiquants.*
- *S'impliquer dans une gestion respectueuse des sites, des paysages et de la nature.*
- *Concevoir des installations, équipements et matériels sportifs respectueux de l'environnement et développer des modes de gestion "durables".*
- *Gérer nos manifestations sportives de manière responsable dans le respect des préconisations du développement durable.*
- *Promouvoir une utilisation des moyens de transports économes en énergie et faiblement polluants.*

4 - Une économie sportive au service du développement durable.

- *Mettre en œuvre des modes de consommation nouveaux intégrant les principes du développement durable.*
- *Faire de notre sport une source de richesses pour les territoires.*
- *Développer l'emploi et contribuer ainsi au développement durable.*





Introduction

“Le développement durable satisfait les besoins de la génération actuelle sans compromettre les possibilités des générations futures à satisfaire les leurs.”

(rapport Brundtland - 1987).

Cette idée porteuse d'avenir s'articule autour de trois sphères dynamiques : sociale, environnementale et économique. Ce sont les trois “piliers” du développement durable selon le Conseil National du Développement Durable.

La **Fédération Française de Course d'Orientation** a choisi de s'engager en faveur du développement durable en mettant en place un ensemble de « bonnes pratiques ».

- en sensibilisant ses pratiquants, ses dirigeants, et ses athlètes à travers ses associations,
- en mobilisant ses cadres et experts à travers ses formations,
- en appliquant des normes de qualité environnementale sur ses Espaces Sports d'Orientation,
- en intégrant ces objectifs dans ses règlements,
- en gérant l'ensemble de ses évènements dans le respect de l'environnement,
- en favorisant l'intégration des différentes populations au sein de ses instances dirigeantes et dans les pratiques sportives,
- en coordonnant nos actions avec celles des territoires,
- en évaluant régulièrement les résultats de cette démarche.



Le développement durable, une nouvelle approche des politiques sportives

Le développement durable, c'est penser globalement "le politique".

Chaque action doit être considérée dans ses composantes sociales, environnementales et économiques.

C'est une nouvelle gouvernance du sport, partenariale, concertée et solidaire.





Objectif n°1

Intégrer le concept de développement durable dans la politique fédérale

C'est un impératif de société pour le mouvement associatif en général, pour le mouvement sportif en particulier qui contribue et doit contribuer plus encore au resserrement du lien social, à la protection de l'espace naturel et au développement économique des territoires...

1 - Inclure la notion de développement durable dans les politiques, les règlements et les modes de gestion qui régissent le fonctionnement de notre fédération, l'accomplissement de nos activités sportives et la tenue de nos manifestations sportives.

2 - Créer au sein de nos instances fédérales des commissions de type "environnement et développement durable". Nommer des correspondants ayant en charge la prise en compte des questions d'environnement et de développement durable. Leur donner les moyens d'action nécessaires.

3 - Veiller à la cohérence des actions, du local au national, par l'établissement de programmes d'actions concertées.





Objectif n°2

Promouvoir les valeurs du développement durable.

Ce sont des valeurs de société prises en compte désormais par tous les acteurs industriels, économiques, administratifs, territoriaux, un impératif pour le mouvement associatif sportif.

1 - Intégrer le développement durable au cœur de nos stratégies de communication de l'organisation sportive et dans nos actions de communication (site Internet, bulletins d'information, brochures ...).

2 - Encourager nos athlètes et tous nos pratiquants à associer leur notoriété aux objectifs et actions du développement durable.

3 - Intégrer le développement durable dans nos formations des élus et des professionnels de tous niveaux.

4 - Participer à des actions de sensibilisation auprès du grand public (colloques, semaine de l'environnement et du développement durable).





Objectif n°3

Engager nos associations à devenir un acteur à part entière du développement durable.

C'est respecter
l'autre, c'est
protéger la
nature, c'est
vivre en
harmonie avec
les valeurs
de notre
discipline.

1 - Collaborer avec les instances publiques ainsi qu'avec les milieux associatifs et les groupements professionnels impliqués dans le développement durable, au niveau local, national.

2 - Développer et valoriser les projets sportifs de nos associations sportives qui contribuent au développement durable de leurs territoires, notamment à travers une collaboration effective et réciproque avec leurs collectivités territoriales et les acteurs locaux.

3 - Promouvoir, au sein de nos associations, de nouvelles formes de travail qui favorisent à tous les échelons territoriaux la transversalité entre tous les acteurs du sport : commissions thématiques, instances territoriales, conseils interfédéraux.





Objectif n°4

Elaborer un système d'observation et d'évaluation des réalisations accomplies dans le sens du développement durable.

C'est respecter l'autre, c'est protéger la nature, c'est vivre en harmonie avec les valeurs de notre discipline.

1 - Publier, régulièrement, un rapport sur l'état de la mise en œuvre de notre programme "Agenda Evolution durable - FFCO" et de la prise en compte du développement durable dans le cadre de notre sport.

2 - Intégrer des indicateurs relatifs au développement durable dans les critères pris en compte par les observatoires du sport mis en place aux différents niveaux territoriaux.

3 - Intégrer des indicateurs relatifs au sport dans les dispositifs d'observation ou d'évaluation de notre politique de développement durable.



La solidarité sportive au service du développement durable

Le sport bâtit des ponts entre les hommes, les pays et les continents.

Il soude les communautés, rassemble les populations.

Il veille à ne laisser personne sur le bord du chemin.





Objectif n°5

Combattre l'exclusion sociale par la pratique du sport.

L'exclusion sociale ne saurait être acceptée par le mouvement sportif. Ce dernier constitue l'une des plus belles communautés d'accueil au travers des associations et clubs sportifs.

- 1 - Repérer et analyser les freins culturels, géographiques ou financiers et faciliter l'accès à notre pratique par des mesures appropriées.
- 2 - Favoriser le développement prioritaire d'infrastructures et d'équipements sportifs dans les zones les plus démunies ou marginalisées. (cartographie des parcs urbains – complexes sportifs)
- 3 - Adapter nos pratiques sportives et nos équipements aux besoins spécifiques de ces populations.
- 4 - Adapter la formation de nos animateurs à ces différentes populations.





Objectif n°6

Renforcer le rôle de notre sport au service de la protection et de la promotion de la santé des personnes.

C'est le concept "sport santé" que notre fédération développe depuis longtemps.<

- 1 - Développer des programmes d'hygiène et de santé par le sport en coopération avec les organisations sanitaires publiques ou privées, pour toutes les personnes (programme « C.O. à la carte »)
- 2 - Apporter une attention particulière à la pratique sportive des enfants « facteur de santé » dans le cadre des écoles de course d'orientation.
- 3 - Apporter une contribution active aux campagnes de santé et de sécurité publique : lutte contre l'obésité, prévention des maladies cardio-vasculaires, prévention routière.
- 4 - Limiter et évaluer les impacts des manifestations sportives sur la santé du public (bruit, pollution, accidents ...).
- 5 - Apporter un soin particulier à la sécurité des pratiques, la prévention des risques et l'organisation des secours sur nos manifestations et entraînements.





Objectif n°7

Intensifier la lutte contre le dopage

Le dopage, c'est le sport qui joue contre le sport. Le mouvement sportif combat ce fléau et travaille à son éradication.

1 - Appliquer strictement les réglementations publiques et sportives en matière de lutte contre le dopage. Travailler à leur actualisation permanente.

2 - Montrer à travers ses décisions, ses interventions, l'adhésion pleine et entière de la fédération à la lutte contre le dopage. Condamner et réprimer en son sein tout manquement aux règles relatives au dopage.

3 - Accorder une attention particulière à la santé de nos athlètes dans son activité physique et sportive : adaptation de nos calendriers d'entraînements et de compétitions, temps de récupération et soin, suivi médical, formation de nos entraîneurs en matière de santé (hygiène de vie du sportif).

4 - Développer des campagnes d'information et de prévention en direction de tous nos sportifs, notamment les athlètes de haut niveau et les jeunes, mais aussi les parents, les éducateurs, les entraîneurs, les dirigeants et les professionnels du secteur médical et paramédical.





Objectif n°8

Favoriser la pratique sportive des personnes handicapées.

Développer l'idée du sport pour tous, c'est accepter toutes les formes de handicaps trop souvent encore génératrices d'exclusion sociale.

1 - Intégrer les personnes handicapées dans les compétitions, stages et manifestations de personnes valides. Mettre en valeur la discipline « orientation de précision » qui associe athlètes handicapés aux athlètes valides.

2 - Travailler en concertation avec les fédérations regroupant des personnes handicapées.

3 - Former nos animateurs à l'encadrement sportif des personnes handicapées.

4 - Trouver des sites de pleine nature adaptés aux besoins spécifiques des personnes handicapées.





Objectif n°9

Promouvoir l'accès des femmes à la pratique sportive et aux postes de responsabilités.

C'est plus que la
recherche de la
parité.
C'est
l'affirmation d'un
mouvement
sportif ouvert à
tous sans
réserve

1 - Conférer à nos sportives et aux manifestations auxquelles elles participent une reconnaissance équivalente à celle des sportifs et des épreuves ouvertes aux hommes.

2 - Adopter une approche méthodologique de l'entraînement et de la compétition respectueuse de la spécificité féminine.

3 - Mettre en œuvre auprès des dirigeants et cadres techniques des programmes d'actions pour lever les freins culturels et matériels qui limitent la participation des femmes à nos activités sportives et leur accès aux postes de responsabilité.





Objectif n°10

Promouvoir la pratique des jeunes et améliorer leur implication dans la vie associative et nos instances dirigeantes.

C'est ouvrir plus largement encore les portes de la France de demain à tous ceux qui s'appêtent à entrer dans la vie active

1 - Mener des actions de découverte du sport et d'initiation sportive en particulier en direction des jeunes et ce en collaboration avec l'éducation nationale.

2 - Permettre à nos jeunes licenciés d'accéder aux responsabilités associatives. Les y aider et les y préparer. Valoriser leur participation.

3 - Associer les jeunes à nos instances dirigeantes. Créer des "commissions jeunes". Leur attribuer les budgets nécessaires, écouter leurs propositions, respecter et mettre en œuvre leurs décisions.





Objectif n°11

Prévenir et lutter contre toutes les formes de violence dans et autour de notre sport.

C'est utiliser les valeurs du "fair-play" du mouvement sportif pour rejeter toutes les formes de provocation, d'agressivité et de violences physiques, verbales et morales.

- 1 - Lutter contre la violence et les « incivilités » dans notre sport.
- 2 - Lutter contre la violence des spectateurs lors des rencontres sportives.
- 3 - Lutter contre les pratiques sectaires et les conduites attentatoires à la pudeur et aux bonnes mœurs.
- 4 - Développer des programmes cohérents de prévention et de lutte contre toutes les formes de violence dans notre sport (information, formation des cadres, numéros verts, sites Internet, lieux d'accueil...).



Une gestion et une organisation de notre sport respectueuses de l'environnement

L'espace naturel appartient au patrimoine de l'Humanité, le sport contribue à sa protection et sa mise en valeur.





Objectif n°12

Intégrer un chapitre “environnement” dans les programmes d’éducation et de formation de nos cadres et pratiquants.

Le sport doit jouer un rôle déterminant pour les générations de demain.

1 - Sensibiliser et informer nos pratiquants à la protection de l’environnement et leur proposer de mettre en œuvre ces principes à travers des actions pratiques et concrètes sur les manifestations et sur leur pratique comportementale dans la nature.

2 - Intégrer la connaissance de la protection de l’environnement et de la prévention des risques dans les modules de formation, notamment ceux des cadres dirigeants et des éducateurs sportifs bénévoles et professionnels.

3 - Réaliser et diffuser un “code de bonne conduite” contenus dans les règlements et la « charte de l’environnement » de la fédération.





Objectif n°13

S'impliquer dans une gestion respectueuse des sites, des paysages et de la nature.

C'est agir, témoigner, en contribuant à faire prendre conscience que tout notre environnement appartient au patrimoine de l'Humanité.

- 1 - Intégrer la protection de la nature dans notre politique, nos règlements et nos modes de gestion des organisations sportives.
- 2 - Mettre en place des chartes fédérales "environnement".
- 3 - Observer et évaluer l'impact de nos pratiques sur l'environnement.
- 4 - Assurer l'entretien durable des sites et « Espaces Sports d'Orientation ». Promouvoir des modes de gestion durable des sites et participer à leur entretien. Contrôler la fréquentation de ces sites et en interdire l'accès si nécessaire.
- 5 - Participer, aux côtés des autres acteurs concernés, aux instances contribuant à la gestion durable des sites, des paysages et de la nature, notamment aux Agendas 21 locaux.





Objectif n°14

Concevoir des installations, équipements et matériels sportifs respectueux de l'environnement et développer des modes de gestion "durables".

Bâtir, construire, développer mais aussi protéger le patrimoine culturel qui appartient à tous.

1 - Intégrer la protection de la nature dans notre politique, nos règlements et nos modes de gestion des organisations sportives.

2 - Mettre en place des chartes fédérales "environnement".

3 - Observer et évaluer l'impact de nos pratiques sur l'environnement.

4 - Assurer l'entretien durable des sites et « Espaces Sports d'Orientation ». Promouvoir des modes de gestion durable des sites et participer à leur entretien. Contrôler la fréquentation de ces sites et en interdire l'accès si nécessaire.

5 - Participer, aux côtés des autres acteurs concernés, aux instances contribuant à la gestion durable des sites, des paysages et de la nature, notamment aux Agendas 21 locaux.

6 - Concevoir nos « Espaces Sports d'Orientation » de manière à faciliter leur changement d'affectation, leur déplacement ou leur suppression éventuelle et le retour à l'état initial des sites.





Objectif n°15

Gérer nos manifestations sportives de manière responsable dans le respect des préconisations du développement durable.

C'est inciter les dirigeants sportifs, les organisateurs de manifestations à intégrer le respect du patrimoine naturel dans leur management.

- 1 - Inclure des préconisations environnementales dans le cahier des charges de l'organisation des manifestations.(ces préconisations figurent dans notre charte de l'environnement)
- 2 - Inclure dans la formation des experts contrôlant les manifestations, la maîtrise parfaite de la charte de l'environnement et le moyen de la faire respecter.
- 3 - Mettre en œuvre un dispositif d'évaluation de l'impact des manifestations sur l'environnement.
- 4 - Créer un prix qui récompense l'organisation d'une manifestation qui met en œuvre des préconisations environnementales.
- 5 - Impliquer nos pratiquants et les spectateurs au respect de l'environnement lors des manifestations.





Objectif n°16

Promouvoir une utilisation des moyens de transports économes en énergie et faiblement polluants.

C'est prendre en compte au niveau de chaque club le protocole de Kyoto que la France a signé.

- 1 - Promouvoir l'utilisation des transports collectifs et des modes de déplacement "propres"
- 2 - Prendre en compte les déplacements dans l'implantation et l'organisation des manifestations sportives.(calendrier)
- 3 - S'assurer de la desserte des équipements sportifs par les transports collectifs avant de décider de leur localisation.



IV



20 janvier 2010

Une économie sportive au service du développement durable

Aujourd'hui pour toutes les fédérations, le développement de l'économie du sport est une réalité incontournable. Ce développement doit respecter les valeurs du développement durable.





Objectif n°17

Mettre en œuvre dans nos associations et sur nos manifestations des modes de consommation nouveaux intégrant les principes du développement durable.

C'est économiser l'énergie, protéger les hommes de demain, la nature, en gérant tous les déchets. C'est aussi anticiper en favorisant l'apparition sur le marché de produits répondant aux principes du développement durable : fabriqués avec moins d'énergie, moins polluants, plus facilement recyclables...

1 - Adopter des modes de consommation visant à promouvoir les économies d'énergie.

2 - Privilégier dans les achats les produits fabriqués selon les principes du développement durable : matériaux recyclables, refus du travail des enfants, commerce équitable.

3 - Mettre en place des recyclages sur les sites de course, toilettes sèches..., réutiliser les matériels et équipements sportifs.





Objectif n°18

Faire de notre sport une source de richesses pour les territoires.

C'est valoriser les organisations de l'économie sociale et développer des outils économiques propres pour assurer la liberté d'entreprendre autrement.

1 - Veiller à ce que nos manifestations et nos activités sportives aient des retombées économiques positives pour les territoires et ses habitants.

2 - Développer les activités sportives en cohérence avec les projets et les ambitions des territoires : intégrer l'événement ou la prestation à ce qui existe sur le territoire, impliquer les acteurs (élus, professionnels du tourisme, etc.), développer les partenariats.

3 - Soutenir la contribution que nos associations sportives apportent à la qualité de vie des habitants et faciliter le maintien de ceux-ci dans les territoires les plus exposés au dépeuplement.





Objectif n°19

Développer l'emploi et contribuer ainsi au développement durable.

C'est à la fois un acte social et économique. Le développement du sport ne doit pas contribuer à aggraver encore plus les inégalités. Chaque club, chaque association doit s'y impliquer

- 1 - Permettre à des personnes de développer un projet de vie en occupant un emploi dans le sport, notamment par le développement de formations qualifiantes et de soutien à l'activité.
- 2 - Apporter la contribution de notre sport dans les actions de retour à l'emploi des personnes en difficulté (parcours d'insertion).
- 3 - Veiller au respect, par les employeurs sportifs, des droits des personnes et des réglementations sociales.



Ce programme "Agenda Evolution durable - FFCO en faveur du Développement Durable" a été réalisé à partir de l'Agenda 21 du Comité National Olympique et Sportif Français et de la charte environnement de notre Fédération

VOTRE CONTACT A LA FFCO

Guillaume RENARD

guillaume.renard@ffcorientation.fr

Tél : 01 47 97 11 91



Le programme "Agenda 21 - FFCO en faveur du développement durable" est consultable sur le site Internet de la FFCO à l'adresse :
www.ffcorientation.fr - ESPACE LICENCIÉ
"Vie Fédérale"

